



A INSERER SUR WWW.ASSOCIATIONDESBARMENDEFRANCE.FR / AGO ANNUELLE & ELECTIONS
MANDATURE 2024 – 2027 - Mardi 23 avril 2024 – PARIS MEDERIC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

MARDI 23 AVRIL 2024 – ECOLE HOTELIERE DE PARIS MEDERIC PARIS
ORGANISATION des ELECTIONS des BUREAUX NATIONAUX ABF

BUREAU EXECUTIF « électif » & BUREAU ELARGI « nominatif »



Communication du 29 janvier 2024

Objet : **SAVE THE DATE – MARDI 23 AVRIL 2024**
INVITATION à L'ASSEMBLEE GENERALE de L'ASSOCIATION

- **Ordre du jour complet communiqué un mois à l'avance.**
- **ELECTIONS BUREAU NATIONAL ABF « électif » mandature 2024-2027**
- **NOMINATIONS BUREAU NATIONAL ABF « élargi » mandature 2024-2027**



Siège Social : 41 Avenue des Tilleuls - 95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Association enregistrée à la sous- Préfecture de Sarcelles sous le N° W952009644

N° de SIREN 841 194 830 & N° de SIRET 841 194 830 000 11

EN PREAMBULE :

Fort de l'expérience des deux mandatures passées, 2018-2021 & 2021-2024, la composition et l'organisation des Bureaux nationaux ABF évolue pour cette nouvelle mandature.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la transmission de notre gouvernance, de la passation de la conduite de notre Association, donc de sa PRESIDENCE. Depuis six années, les membres du Bureau exécutif, du Bureau élargi et du Conseil d'Administration conduisent avec un dévouement total et entier, en leur âme et conscience, cette demoiselle née en 1948. Notre leitmotiv aura été le respect de notre institution, de ses statuts et de ses chartes et règlements généraux, toujours dans l'intérêt de tous et avec comme colonne vertébrale, la transmission du savoir.

La volonté qui nous obsède et nous hante, concernant cette transmission, est de confirmer le niveau de présence, de visibilité et de reconnaissance de notre Association. Maintenir et amplifier encore sa présence auprès des institutions que sont : l'EN*, la VDP*, l'UMIH*, le GNI*-GHR*, la SMOF*, le COET*, l'IBA*. Également auprès de l'ensemble de nos **Partenaires et Soutiens**. Les dossiers que nous gérons ensemble sont entre-autres : **PVN***, **PNF***, **Refonte** des diplômes **MCB*** et **BP***, **Conventions, Partenariats**, Concours **uMAF*** et **uMOF***, Statut d'Association reconnue d'Intérêt Général (**ARIG***) ou encore Association Reconnue d'Utilité Publique (**ARUP***), **AG***, **WCC*** (concours international de cocktails et de Flair Bartending) (rendez-vous internationaux Lady Drink, Golden Cup) ...

La conduite de l'association, juridiquement administré par le Président, aujourd'hui René DELVINCOURT, oblige une implication totale, sans faille et à temps plein. La responsabilité du Bureau Exécutif encore en place à ce jour est de s'assurer qu'il n'y ait pas d'interruption dans la conduite des affaires, les dossiers en cours et récurrents étant relativement nombreux. Une seule chose doit nous animer : l'intérêt général des adhérents d'une part et surtout celui des générations futures.

Les membres du Bureau Exécutif pensent que cette marche en avant dynamique ne peut être interrompue par le départ précipité de son Président qui souhaite certes transmettre l'actif acquis de ces dernières années mais pas à n'importe quel prix. La responsabilité de cette transmission exige que le terrain ait été bien préparé et anticipé par les éventuels récipiendaires. À ce jour, tous reconnaissent ne pas être en mesure d'accepter une telle mission faute de temps et de disponibilité ; L'engagement et l'obligation de résultats professionnels étant ce qu'ils sont et la vie de famille ayant pris la place que l'on lui connaît. Dans tous les cas, une rupture serait lourde de conséquence et remettrait certainement en cause la progression engagée. Le positionnement de l'Association est tel aujourd'hui, qu'il serait irresponsable de prendre le risque de la déstabiliser et de la faire vaciller une nouvelle fois.

Souvenez-vous quand nous qualifions l'ABF de paquebot et qu'il nous fallait passer le temps de l'inertie pour commencer à voir les résultats ! c'est chose faite aujourd'hui et le coup de frein que nous pourrions lui imposer pourrait lui être fatal. Il serait tout aussi inconcevable pour nous qu'elle puisse rétrograder de place après avoir fixé un cap ambitieux et atteint sa vitesse de croisière.

Il est important pour ceux qui auront demain la charge de la destinée de l'Association des Barmen de France, qu'ils puissent prendre leur décision en conscience et connaissance de cause. Ils devront être en capacité d'appréhender la globalité des dossiers qui constituent le fonds de commerce de l'ABF.

Car les investissements faits en termes d'orientation stratégique et de communication digitale ont payé. Ils ont placé aujourd'hui l'ABF comme un acteur incontournable et reconnu. La gestion de nos réseaux sociaux fait, elle aussi, appel à une gestion surveillée comme le lait sur le feu, elle aura permis en moins de 4 années de constituer des communautés de près de 3 000 followers sur chacun de nos réseaux et ainsi de contribuer à la popularité de l'Association.



La remise à niveau de l'Association si chère à tous les acteurs, quels qu'ils soient, nous OBLIGE à maintenir à minima le positionnement qui est le nôtre aujourd'hui. La reconnaissance dont nous bénéficions est sans aucun doute gage d'accomplissement et d'accroissement de l'ABF. Cet accroissement est aussi vital pour elle, car la complexité des négociations des redevances auprès de nos partenaires, nécessaires à son bon fonctionnement, nous oblige aujourd'hui à trouver l'autonomie financière qui nous permettra de limiter notre dépendance aux industriels. La seule réponse je crois, « la multiplication des petits pains » donc l'augmentation plus que significative du nombre de nos adhérents.

L'ABF est maintenant contrainte de se développer davantage encore, elle se doit de maintenir les engagements qui sont les siens auprès des professionnels de la filière tout entière, des industriels et sociétés de boissons en général, des institutions nationales, des Enseignants, des Barmen et Barmaids et de façon plus générale des générations futures.

Ce préambule fait, nous allons ci-dessous vous présenter le processus que nous recommandons.

ELECTIONS BUREAU NATIONAL ABF 2024 - 2027



Siège Social : 41 Avenue des Tilleuls - 95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Association enregistrée à la sous- Préfecture de Sarcelles sous le N° W952009644

N° de SIREN 841 194 830 & N° de SIRET 841 194 830 000 11

ACTION (1) :

C'est donc un programme de « passation » que les membres du Bureau exécutif souhaitent mettre en place et proposer aux candidats éventuels à la fonction de vice-Président pour cette prochaine mandature. Ce dernier se concrétisera par le rattachement d'un nombre de pôles ABF croissants sur les 3 années du mandat. Et c'est ainsi qu'ils seront fin prêt pour prétendre à la fonction de Président. Nul doute que le succès sera au rendez-vous.

PROPOSITION :

- **NB :** Les statuts de l'Association précisent :
 - Qu'un **seul Président** puisse être élu.
 - Les membres qui se présentent à la **fonction de Président** doivent avoir au minimum **5 ans d'ancienneté en tant qu'adhérent** à l'Association des Barmen de FRANCE.
 - Qu'en contrepartie il est possible de nommer un ou plusieurs vice-Présidents **sans ancienneté requise**.
 - Les membres qui se présentent à la fonction de vice-Président **doivent être adhérents** à l'Association des Barmen de FRANCE.

- **1^{ère} ETAPE, ELECTIONS AVRIL 2024 :**
 - **Un Président « élu » accompagné de 2 vice-Présidents « nommé »**
 - Le président « élu » anime en direct les **6 pôles** qui lui auront été attribué
 - Le vice-Président (1) « nommé » anime en direct les **3 pôles** qui lui auront été attribué
 - Le vice-Président (2) « nommé » anime en direct les **3 pôles** qui lui auront été attribué

- **2^{ème} ETAPE, CONSTAT 12 MOIS PLUS TARD DURANT L'AG:**
 - **Si la situation le permet, attribution de 2 pôles supplémentaires à chacun des 2 vice-Présidents pour une montée en puissance.**
 - Le président « élu » n'anime plus que 2 pôles en direct les 4 autres sont répartis comme suit :
 - Le vice-Président (1) « nommé » anime 2 pôles de plus que précédemment, 5 au total
 - Le vice-Président (2) « nommé » anime 2 pôles de plus que précédemment, 5 au total

- **3^{ème} ETAPE, CONSTAT 12 MOIS PLUS TARD DURANT L'AG:**
 - **Si la situation le permet à nouveau, attribution des 2 derniers pôles à chacun des 2 vice-Présidents pour une montée en puissance.**
 - Le président « élu » n'anime plus de pôles en direct, les 2 derniers sont répartis comme suit :
 - Le vice-Président (1) « nommé » anime 1 pôles de plus que précédemment, 6 au total
 - Le vice-Président (2) « nommé » anime 1 pôles de plus que précédemment, 6 au total

La passation est enfin réalisée, elle se sera faite crescendo et en douceur. Elle permet à chacun des 2 vice-Présidents de s'accoutumer et de s'approprier progressivement la gouvernance.

Durant ces 3 périodes, le Président s'engage à accompagner et porter assistance aux 2 vice-Présidents jusqu'au dernier jour de son mandat.



ACTION (2) :

Aussi nous proposons :

- **HIER** : Un président, un trésorier et un secrétaire aux commandes de l'ABF.
- **DEMAIN** : Nous proposons d'aménager le Bureau National Exécutif comme suit :

Pour une meilleure répartition des charges, sont proposés 12 pôles contre 11 hier

- **Six d'entre eux seulement seraient coordonnés directement par le Président**
 - Animé par 6 Directeurs de pôles (DDP*) assistés de 9 Chargés de missions (CDM*)
- **Trois directement par l'un des 2 vice-Présidents.**
 - Animé par 3 Directeurs de pôles (DDP*) assistés de 9 Chargés de missions (CDM*)
-
- **Trois directement par l'autre des 2 vice-Présidents.**
 - Animé par 3 Directeurs de pôles (DDP*) assistés de 9 Chargés de missions (CDM*)

NB : Les deux vice-Présidents reportent au Président National.

AVERTISSEMENT : Il vous ait fait rappel, que tout candidat à cette élection doit être adhérent à l'Association des Barmen de France et impérativement à jour de sa cotisation 2024. Dans le cas contraire, votre candidature ne pourra pas être retenue.

AVERTISSEMENT Les Directeurs et Chargés de missions des pôles ABF, nommés pour cette nouvelle mandature, **s'obligent à être présents lors des réunions ou visioconférences mensuelles du Bureau National ABF « élargi ».** Il en est de même concernant toute autre réunion, récurrente ou non, correspondante à un ou plusieurs évènements de l'Association en rapport direct avec le pôle dont ils ont la responsabilité. Ils peuvent, en cas d'impossibilité se faire représenter par l'un des Chargés de missions dont ils ont la responsabilité. Ce dernier devra cependant être en mesure de présenter le ou les projets en cours de son pôle et répondre aux questionnements des membres.



BUREAU EXECUTIF 2024 - 2027

Les 12 pôles du Bureau National « élargi » sont répartis comme suit. Six d'entre eux sont coordonnés directement par le Président, trois directement par chacun des vice-Présidents. Les deux vice-Présidents reportent directement au Président National.

- **PRÉSIDENT NATIONAL (électif)**
En charge des pôles :
 - **ALLIANCES STRATEGIQUES et PARTENARIATS**
 - **COMMISSION SOLIDARITE & HANDICAP**
 - **COMMUNICATION**
 - **RELATIONS PRESSE & PUBLIQUES**
 - **TRANSFORMATION**
 - **PROGRAMMES AMBASSADEURS FRANCE & MONDE**

- **Vice-Président NATIONAL (1) (nominatif)**
En charge des pôles :
 - **CONCOURS**
 - **FORMATION**
 - **RELATION ECOLES & de la JEUNESSE**

- **Vice-Président NATIONAL (2) (nominatif)**
En charge des pôles :
 - **RECRUTEMENT**
 - **EVENEMENTS**
 - **NUMERIQUE & INFORMATIQUE**

- **SECRETAIRE NATIONAL (électif)**
 - **EN CHARGE DE LA COORDINATION GLOBALE**
 - **Secrétaire national adjoint (nominatif)**

- **TRESORIER NATIONAL (électif)**
 - **EN CHARGE DE LA TRESORERIE ET DE LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION & DE LA GESTION DE L'OUTIL DIGITAL ASSOCONNECT**
 - **Trésorier national adjoint (nominatif)**

NB : Aucun candidat élu ou nommé ne doit être en situation de conflit d'intérêt, le jour de sa candidature ou durant toute la durée de son mandat.



BUREAU NATIONAL ELARGI 2024/2027 (1)

Les Directeurs des pôles ci-dessous reportent directement au Président

- **DIRECTEUR du pôle ALLIANCES STRATEGIQUES et PARTENARIATS
RELATIONS PARTENAIRES (Rattaché au Président)**
 - Chargé de mission alliances stratégiques et partenariats
- **DIRECTEUR de la COMMISSION SOLIDARITE & HANDICAP
Les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) (Rattaché au Président)**
 - Chargé de mission Commission Solidarité
 - Chargé de mission Commission PMR
- **DIRECTEUR du pôle COMMUNICATION RELATION AVEC AGENCE SOCIAL FIRST
COORDINATION RESEAUX SOCIAUX (Rattaché au Président)**
 - Chargé de mission aux relations intérieures
- **DIRECTEUR du pôle RELATIONS PRESSE & PUBLIQUES
MEDIAS, PRESSE & TV (Rattaché au Président)**
 - Chargé de mission Médias Presse
 - Chargé de mission Média Audiovisuel
- **DIRECTEUR du pôle DE LA TRANSFORMATION (Rattaché au Président)**
 - Chargé de mission à la transformation ABF
- **DIRECTEUR du pôle AMBASSADEURS (Rattaché au Président)**
 - Chargé de mission programme France
 - Chargé de mission programme Monde

NB : Aucun candidat élu ou nommé ne doit être en situation de conflit d'intérêt, le jour de sa candidature ou durant toute la durée de son mandat.



BUREAU NATIONAL ELARGI 2024/2027 (2)

Les Directeurs des pôles ci-dessous reportent directement au vice-Président (1)

- **DIRECTEUR du pôle CONCOURS (Rattaché au VP1)**
 - Chargé de mission CMBF-La Scott
 - Chargé de mission CFC
 - Chargé de mission CFFB
 - Chargé de mission ABF Shaker Challenge
 - Chargé de mission uMAF – uMOF
- **DIRECTEUR du pôle FORMATION & (Rattaché au VP1)**
 - Chargé de mission à la formation (1) PNF
 - Chargé de mission à la formation (2) Masterclass
- **DIRECTEUR du pôle RELATION ECOLES & DE LA JEUNESSE (Rattaché au VP1)**
 - Chargé de mission relation école & de la jeunesse (1)
 - Chargé de mission relation école & de la jeunesse (2)
 - Aller chercher les MCB, BP, MAF...

Les Directeurs des pôles ci-dessous reportent directement au vice-Président (2)

- **DIRECTEUR du pôle EVENEMENTS (Rattaché au VP2)**
 - Chargé de mission Afterworks, Déjeuners & diners
 - Chargé de mission Salons professionnels ...
- **DIRECTEUR du pôle NUMERIQUE & INFORMATIQUE (Rattaché au VP2)**
 - Chargé de mission aux relations intérieures
- **DIRECTEUR du pôle RECRUTEMENT (Rattaché au VP2)**
 - Chargé de mission recrutement Bars, Cafés, Bistrot...
 - Chargé de mission recrutement Hôtellerie
 - Chargé de mission recrutement Barristes
 - Chargé de mission recrutement Flair Bartending
 - Chargé de mission recrutement Clubs, Discothèques, Cabarets
 - Chargé de mission recrutement Restauration, Traiteurs, Évènementiel
- **NB : Aucun candidat élu ou nommé ne doit être en situation de conflit d'intérêt, le jour de sa candidature ou durant toute la durée de son mandat.**



AMBASSADEURS REGIONS METROPOLITAINES (1)

**NB : Plusieurs Ambassadeurs peuvent être nommés par région, en fonction de la taille de cette dernière.
Dans tous les cas, un seul TITULAIRE, le second ou les autres SUPPLEANTS**

- **Ambassadeur Auvergne-Rhône-Alpes**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Bourgogne-Franche-Comté**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Bretagne**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Centre-Val-de-Loire**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Corse**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Grand-Est**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Hauts-de-France**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Île-de-France**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Normandie**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Nouvelle-Aquitaine**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Occitanie**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Pays de la Loire**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Provence-Alpes-Côte d'Azur**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Monaco**
 - Titulaire :
 - Suppléant



LES DOM -TOM – DROM – COM

- **Ambassadeur Guadeloupe**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Martinique**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Guyane**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur La Réunion**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Mayotte**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Nouvelle-Calédonie**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeurs Polynésie français**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Saint-Barthélemy (tbc)**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Saint-Martin (tbc)**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Saint-Pierre-et-Miquelon (tbc)**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Les Terres Australes & Antarctiques (tbc)**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Les Iles de Wallis-et-Fortuna (tbc)**
 - Titulaire :
 - Suppléant
- **Ambassadeur Île Maurice**
 - Titulaire :
 - Suppléant



ABREVIATIONS

*

E.N : *Éducation Nationale,*
VDP : *Ville de Paris,*
UMIH : *Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, le*
GNI : *Groupement National des Indépendants,*
GHR : *Groupement des Hôtelleries et Restaurations de FRANCE*
DDP : *Directeur de Pôle*
CDM : *Chargé de Missions*
AGO : *Assemblée Générale Ordinaire*
PVN : *Plateforme de la Vie Nocturne*
MCB : *Mention Complémentaire de Bar*
BP : *Brevet Professionnel*
ARIG : *Association Reconnue d'Intérêt Général*
ARUP : *Association Reconnue d'Utilité Publique*
SMOF : *Société des Meilleurs Ouvriers de FRANCE*
COET : *Comité d'Organisation des Expositions du Travail*
uMAF : *un des Meilleurs Apprenti de FRANCE*
uMOF : *un des Meilleurs Ouvriers de FRANCE*
IBA : *International Bartender Association*
AG : *Assemblée Générale*
WCC : *World Cocktail Championship*



Siège Social : 41 Avenue des Tilleuls - 95350 Saint-Brice-sous-Forêt

Association enregistrée à la sous- Préfecture de Sarcelles sous le N° W952009644

N° de SIREN 841 194 830 & N° de SIRET 841 194 830 000 11

L'Association des Barmen de FRANCE a entre-autres pour but :

- *Promouvoir et assurer le rayonnement de la profession de Barman sur le territoire français mais également à l'étranger.*
- *Réunir les professionnels de l'ensemble des métiers du Bar afin de promouvoir et de maintenir la qualité et la renommée de notre profession de Barman et ce en toute convivialité.*
- *Travailler en collaboration notamment avec l'Éducation Nationale, tout établissement public de formation ou toute entreprise privée ayant un intérêt à l'exercice ou à la formation des métiers du bar afin de promouvoir, faciliter et favoriser la formation, l'enseignement et l'orientation des élèves souhaitant effectuer une Mention Complémentaire « Barman » (MCB), dans les lycées techniques hôteliers, les centres de formation pour apprentis (CFA) ainsi que toutes les formations professionnelles.*
- *Promouvoir tous les produits de qualité proposés à la vente par les sociétés de distribution en étant vigilant sur les produits dont l'origine n'est pas clairement définie dans un souci de protection des consommateurs.*
- *Créer et resserrer les liens de camaraderie et de confraternité entre les Barmen tant en France qu'à l'étranger.*
- *Participer et suivre les règles en qualité de membre de l'International Bartenders Association (IBA) » des concours et autres manifestations officielles.*
- *Développer et harmoniser les pratiques de la profession de Barman en vue de la définition et de la promotion de règles de compétences techniques et de morale professionnelle.*
- *Encourager, faciliter, développer, organiser et coordonner les initiatives et manifestations, publique ou privée, de toutes sortes, impliquant la présence de Barmen de notre Association ou concernant les intérêts communs de la profession des métiers du bar.*
- *Fédérer et assurer la représentation nationale des associations de même nature, en regroupant, contrôlant et favorisant le développement des associations régionales et assimilées qui ajouteront à leur nom « Association membre de l'Association des Barmen de France-Fédération des Métiers du Bar (ABF-FMB).*
- *Acquérir ou vendre en France ou à l'étranger, tous biens meubles – y compris droit incorporels, achats de titres, actions, parts de sociétés, obligations etc - et immeubles pour concourir à la réalisation de son objet social, et de procéder aux déclarations fiscales prévues par la loi pour ces opérations.*
- *Ouvrir tout compte bancaire, souscrire à toutes prestations de tous services pour concourir à la réalisation de son objet social, et de procéder aux déclarations fiscales prévues par la loi pour ces opérations.*
- *Accomplir tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet et notamment fournir toutes prestations s'y rapportant directement ou non.*
- *Utiliser tous les moyens qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de ses buts et objectifs, tels que ces buts et objectifs sont interprétés dans le plus large sens.*

